



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Schaerbeek
Service Urbanisme et Environnement
Place Colignon, 1
B - 1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 14/09/2021

Votre réf. 2020/1172/=237/176/MC (corr : Regnault de Maulmin A.)

Réf. CRMS : **SBK20348**

Réf NOVA : **15/XFD/1767053**

SCHAERBEEK. Rue Royale Sainte-Marie, 176-178
(= ZP de l'Hôtel Communal de Schaerbeek classé comme monument)

PERMIS D'URBANISME : mettre en conformité la modification esthétique de la façade avant et la division du logement au 1^{er} étage en 2 unités, dans un immeuble comprenant une station-service au rez-de-chaussée et 5 logements (voir avis de la séance du 23/06/2021).

Demande de la Commune du 24/08/2021, reçue le 25/08/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 08/09/2021, a formulé les remarques suivantes : elle constate que les châssis sont de faible qualité et ne constituent pas une amélioration dans la perspective vers l'Hôtel communal classé. Elle n'est donc pas favorable à leur régularisation, estimant que d'autres châssis plus fins seraient moins voyants que ceux en place.



Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : urbanisme@schaerbeek.be ; cdegreef@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ;
mkreutz@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels